

## Procès-verbal de la séance ordinaire du Comité Social et Economique du 29 août 2023 – Point 6 - Annexe

NOM	PRESENT(E)	EXCUSE (E)
Laurent CHAPUS (Président)	X	
Laurene MUNIER (RRH - Invitée)		X
Xavier FAUTRE (Responsable exploitation - Invité)	X	
Sarah PROST (Chargée de missions RH)	X	
Christelle BAUDOUIN (Titulaire)	X	
Thierry PERRON (Titulaire)	X	
Christian KERVADEC (Titulaire)	X	
Annick LEY (Titulaire)	X	
Mohamed LAHAB (Titulaire)		X
Bernard MONTEIRO (Titulaire)	X	
Aurélie HUDELOT (Titulaire)	X	
Hervé ENRIETTO (Titulaire)		X
Elena BADAI RENARD (Suppléant)	X	
Jean-Marc GUMBEL (Suppléant)		X
Cristina BATISTA (Suppléant)		X
Germain CANDE (Suppléant)		X
Abderahman HAMIDI (Représentant Syndical)		X

Il est proposé aux membres du CSE de porter cette question sur un PV de réunion distinct afin de le voter en séance. En effet, la Direction doit faire parvenir le PV de réunion à l'Inspection du Travail afin d'obtenir une dérogation concernant les amplitudes de travail pour septembre 2023 à août 2024.

Ce PV sera annexé au présent PV de réunion ordinaire CSE.

### Ordre du jour :

#### **6. Information et consultation sur la demande de dérogation d'amplitude**

Les services de rentrée ont été présentés aux membres du CSE.

Un point particulier a été fait sur les services réguliers dont l'amplitude est comprise entre 13h et 14h et qui feront l'objet, après- consultation des membres du CSE, d'une demande d'autorisation auprès de l'Inspection du Travail.

Les élus demandent si les conducteurs concernés par les lignes seront informés en amont, la Direction confirme.

Au total 23 services sont concernés.

La Direction procède à la consultation des membres. Il est demandé aux membres du CSE de prononcer un avis :

- 7 POUR
- 0 CONTRE
- 0 ABSTENTION

Laurent CHAPUS  
Président du CSE



Christian KERVADEC  
Secrétaire du CSE

